

Aménagement de la RN85 au droit des lacs de Petichet et Pierre-Châtel

Novembre
2015

RN85 Saint-Théoffrey



Dossier de concertation publique
au titre de l'article L300-2 du code de l'urbanisme
du 2 au 29 novembre 2015



www.st-theoffrey-rn85.fr

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Rhône-Alpes

www.rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr



Sommaire

Préambule

1- Organisation de la concertation publique	04
1.1 Cadre réglementaire	
1.2 Objectifs de la concertation	
1.3 Chronologie de la concertation	
2- Contexte et historique du projet	05
2.1 Un projet inscrit dans un programme d'aménagement global	
2.2 Un projet déclaré d'utilité publique en 2004...	
2.3 ... remis en question	
3- Pourquoi aménager la RN85 entre Saint-Théoffrey et Pierre-Châtel ?	06
3.1 Améliorer la sécurité des usagers	
3.2 Sécuriser la traversée du hameau de Petichet	
3.3 Protéger le milieu aquatique	
3.4 Valoriser le paysage	
3.5 Préserver l'environnement	
4- Présentation du projet	09
1 ^{er} tronçon : l'aménagement de la traversée de Petichet	10
2 ^{ème} tronçon : de la sortie de Petichet au carrefour de l'église	12
3 ^{ème} tronçon : carrefour de la croix des Théneaux jusqu'à Pierre-Châtel	14
5- Les prochaines étapes du projet	16

Directrice de la publication : Françoise Noars
 Crédits photos : DREAL Rhône-Alpes et Photec Production
 conception graphique : DREAL Rhône-Alpes
 Imprimé par l'atelier reprographie de la DREAL Rhône-Alpes en 300 exemplaires.

Préambule

En tant que maître d'ouvrage du réseau routier national, le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) a chargé la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement en Rhône-Alpes (DREAL RA) du pilotage de l'opération d'aménagement de la RN85 au droit des lacs de Petichet et Pierre-Châtel.

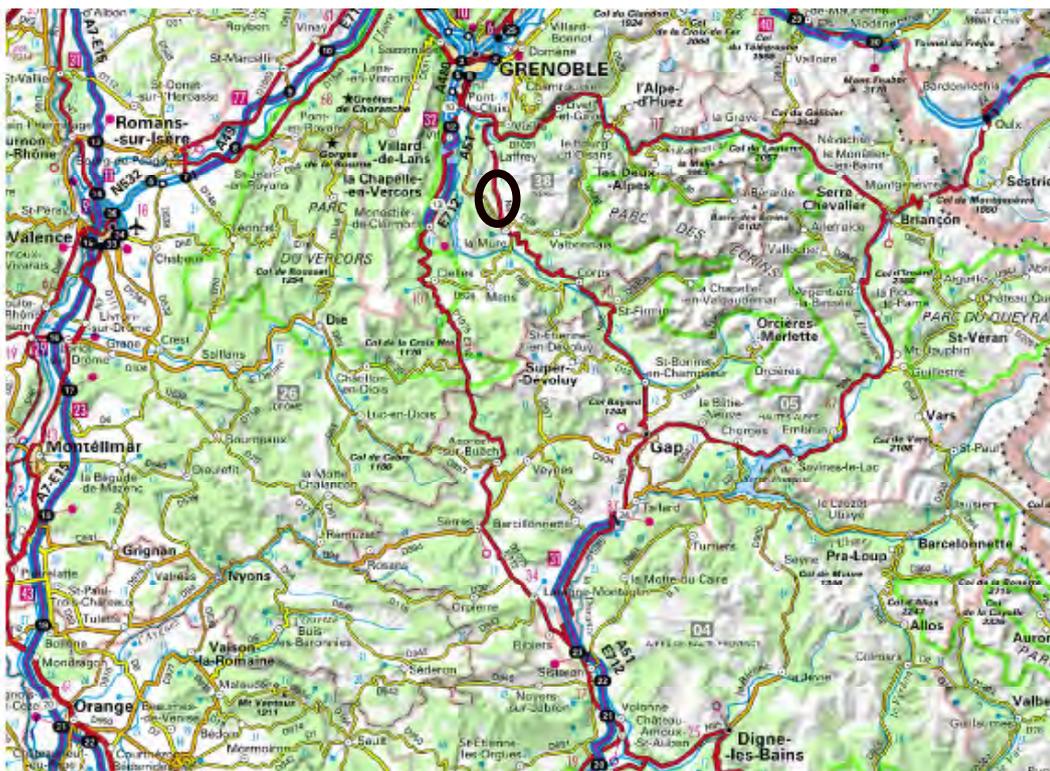
Le manque de visibilité sur la RN85 réduit considérablement la possibilité de dépassement, notamment des poids lourds. L'amélioration de la capacité de dépassement constitue donc un objectif majeur de cette opération. Toutefois, la richesse de l'environnement autour des lacs ainsi que le caractère historique et paysager de la RN85, sont autant d'enjeux à prendre en compte dans ce projet, qui vise donc également à valoriser les qualités de l'itinéraire, en améliorant le confort des usagers.

Pour répondre à ces attentes, le projet conçu en collaboration avec la Direction Interdépartementale des Routes Centre-Est (DIRCE), maître d'œuvre de l'opération, consiste à réaménager sur place la RN85 sur les communes de Saint-Théoffrey et Pierre-Châtel, tout en limitant l'emprise sur l'environnement.

Sur un tronçon de 3,5 km, la chaussée sera reprofilée afin d'offrir aux automobilistes une distance de visibilité plus grande. Les carrefours présents sur le tronçon seront aménagés pour garantir la sécurité des véhicules s'insérant sur la RN85. Afin de sécuriser la circulation des piétons, des trottoirs seront réalisés dans la traversée du hameau de Petichet et les arrêts de bus en centre bourg et au niveau du carrefour de la croix des Théneaux, seront aménagés. Le projet prévoit également la mise en place d'un système d'assainissement des eaux de ruissellement de la route, afin d'éviter les rejets directs dans l'environnement. Enfin, le projet veut contribuer à valoriser le paysage environnant par l'aménagement de l'aire de stationnement au droit du lac de Petichet.

Ce projet a été bâti en partenariat avec le conseil municipal de la commune de Saint-Théoffrey, le Département de l'Isère et la Direction Interdépartementale des Routes Méditerranée (exploitant de la RN85).

Aujourd'hui s'ouvre le temps de la concertation publique. Celle-ci est l'occasion de recueillir votre avis sur ces aménagements avant de poursuivre les études techniques et les procédures réglementaires.



©IGN - Carte de situation

1- Organisation de la concertation publique

1.1 Cadre réglementaire

La présente concertation s'inscrit dans le cadre des dispositions de l'article L300-2 du Code de l'Urbanisme. L'État, maître d'ouvrage de l'opération, mène cette concertation qui se déroule du 2 novembre au 29 novembre 2015. Il souhaite que chacun puisse s'exprimer et donner son point de vue sur le projet qui vous est présenté.

Le périmètre de la concertation concerne les communes de Saint-Théoffrey et Pierre-Châtel sur laquelle les aménagements sont envisagés.

Vos préoccupations et vos attentes contribueront à améliorer le projet.

Comment s'informer ?

Moyens et supports d'information :

↳ Le présent **dossier de concertation** distribué en boîtes aux lettres et disponible dans les mairies de Saint-Théoffrey et de Pierre-Châtel

↳ Un site internet : www.st-theoffrey-rn85.fr



1.2 Objectifs de la concertation

Les objectifs de la concertation publique sont :

- de vous informer sur le projet ;
- de vous présenter les études menées et les intentions du maître d'ouvrage ;
- de décrire le calendrier et le déroulement de l'opération, afin d'expliquer les différentes étapes nécessaires à la réalisation du projet ;
- de permettre à chacun, acteurs locaux, habitants et usagers, d'exprimer son avis sur les aménagements envisagés.

Comment s'exprimer ?

Vous pouvez vous exprimer :

↳ Par **courriel** à l'adresse internet :

st-theoffrey-rn85@developpement-durable.gouv.fr

↳ En complétant le **registre** mis à votre disposition dans les mairies de Saint-Théoffrey et de Pierre-Châtel.

↳ Par **courrier** à l'adresse de la DREAL :

DREAL Rhône-Alpes

Service Aménagement, Paysages et Infrastructures

Concertation RN85 Saint-Théoffrey

69453 Lyon CEDEX 06

↳ En participant à la **réunion publique** organisée par la DREAL, à la mairie de Saint-Théoffrey, **le 5 novembre 2015 à 18h30**.

1.3 Chronologie de la concertation *



* Le calendrier général de l'opération est présenté p.16

2- Contexte et historique du projet

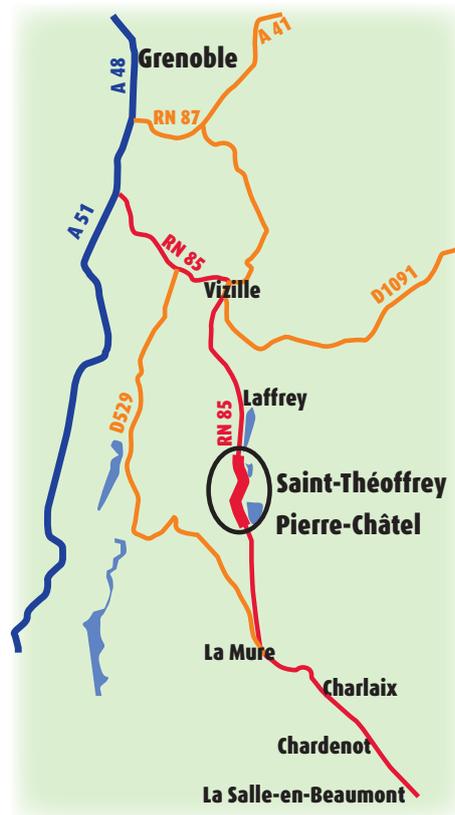
La RN85, dite «Route Napoléon» est un itinéraire touristique important. Elle relie Grenoble à l'A51 via la ville de Gap et constitue, avec la RD1075, un des axes majeurs de liaison entre les Alpes du nord et les Alpes du sud.

Plus localement, la RN85 assure également la desserte du «plateau matheysin» (La Mure) qui, du fait de sa proximité avec Grenoble, génère un trafic domicile-travail important.

Au total, la section entre Vizille et La Mure supporte un trafic d'environ 9 500 véhicules par jour dont 3,5% de poids lourds.

2.1 Un projet inscrit dans un programme d'aménagement global

Afin d'améliorer la sécurité des usagers, la RN85 a fait l'objet d'un programme d'aménagement contribuant à améliorer la circulation de l'itinéraire entre Grenoble et Gap. C'est dans ce cadre qu'ont notamment été réalisés les créneaux de dépassement de la rampe de Laffrey et de Chardenot, la déviation de Pierre-Châtel, l'entrée nord de la Mure et la reprise du lacet de Charlaix.



Plan de situation du projet



2.2 Un projet déclaré d'utilité publique en 2004...

Ce programme comportait l'aménagement de la RN85 au droit des lacs de Petichet et de Pierre-Châtel.

Cet aménagement incluait alors 3 opérations distinctes déclarées d'utilité publique en 2004 : la traversée du bourg de Petichet, l'aménagement au droit du lac de Petichet et la réalisation d'un créneau de dépassement au droit du lac de Pierre-Châtel.

Ces déclarations d'utilité publique n'ont pas été prolongées et sont aujourd'hui caduques.

2.3 ... remis en question

En effet, les études de projet qui ont suivi les déclarations d'utilité publique ont mis en évidence des faiblesses liées à la sécurité des usagers de la route et au respect des exigences environnementales, qui ont conduit notamment à réexaminer l'opportunité du créneau de dépassement.

Entre 2010 et 2012, des études de trafic ont donc été menées et ont montré que le temps gagné grâce au créneau de dépassement entre Laffrey et Pierre-Châtel serait en réalité très faible. En effet, les dépassements auraient été favorisés dans le sens nord-sud, mais la capacité de dépassement dans le sens inverse aurait largement diminué.

Ces conclusions ont été portées à la connaissance des élus locaux et des partenaires du projet. En concertation avec ces derniers, l'État a décidé de poursuivre l'objectif d'accroître la capacité de dépassement des automobilistes dans les deux sens de circulation, par l'amélioration de la visibilité. L'aménagement de l'existant plutôt que la réalisation d'un créneau de dépassement permet, en outre, de limiter considérablement l'emprise sur le milieu naturel et de sécuriser la traversée de Saint-Théoffrey.

Les trois opérations déclarées d'utilité publique en 2004 ont donc été définitivement abandonnées, au profit d'un projet plus pertinent, qui consiste en l'aménagement sur place du linéaire entre Saint-Théoffrey et Pierre-Châtel, visant à la fois la sécurité, le confort des usagers et le respect de l'environnement.

3- Pourquoi aménager la RN85 entre Saint-Théoffrey et Pierre-Châtel :

3.1 Améliorer la sécurité des usagers

Les études antérieures à la déclaration d'utilité publique de 2004 ainsi que celles menées entre 2010 et 2012 ont en effet permis de faire le diagnostic suivant :



- le profil en long, vallonné, n'apporte pas la visibilité suffisante pour le dépassement des véhicules et peut conduire à des comportements dangereux de la part des automobilistes ;



- la linéarité de l'axe entraîne une augmentation de la vitesse des automobilistes, à l'entrée du hameau de Petichet ;



- les carrefours sont peu visibles et peu sécurisés et l'insertion sur la RN 85 est rendue difficile du fait de la vitesse pratiquée par les véhicules ;



- il n'y a pas de bande cyclable ;



- les arrêts de car ne sont pas aménagés.

3.2 Sécuriser la traversée du hameau de Petichet

Le hameau de Petichet, traversé par la RN85, est marqué par son caractère routier :

- les trottoirs sont, soit trop étroits, soit inexistantes ;
- lors de la traversée du hameau, la vitesse pratiquée par les automobilistes reste élevée, ce qui ne garantit pas la sécurité des riverains, piétons et cyclistes ;
- le carrefour de la mairie est peu visible et l'insertion sur la RN85 est difficile.



3.3 Protéger le milieu aquatique

Actuellement, la RN85, sur ce tracé, n'a pas de système d'assainissement. Les eaux de ruissellement de la route sont donc directement rejetées dans l'environnement, menaçant la biodiversité et la qualité des eaux des lacs de Petichet et Pierre-Châtel.



3.4 Valoriser le paysage

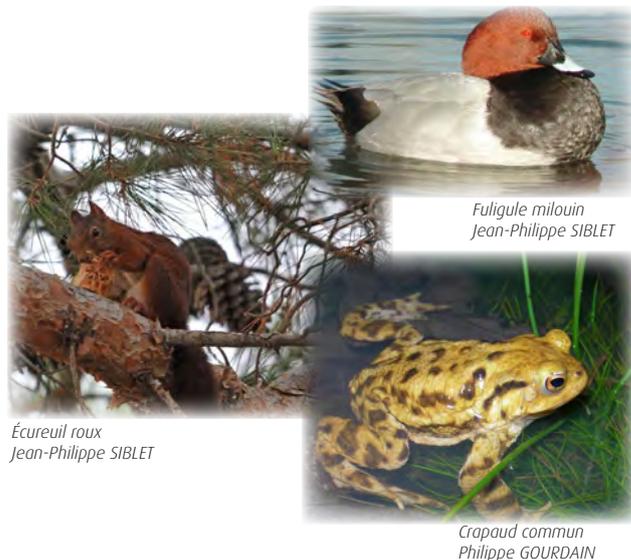
La qualité du paysage et le caractère historique de la RN85 ont conduit à son inscription au titre des paysages.

3.5 Préserver l'environnement

Le secteur est marqué par la présence des lacs de Petichet et Pierre-Châtel. Ces lacs sont entourés de zones humides. Ces milieux naturels abritent une faune et une flore variées. Les roselières, les prairies de fauches et les boisements de feuillus observés sur la zone sont parmi les habitats les plus riches en espèces. Les inventaires réalisés en 2013 ont recensé la présence de plusieurs espèces protégées dont les trois espèces présentées ci-contre.

D'un point de vue réglementaire, le secteur a fait l'objet en 2010 d'un arrêté préfectoral de protection biotope : le « site du marais des Moutats » situé au niveau du chemin des Pêcheurs, au bord de la RN85.

Le périmètre du projet est par ailleurs concerné par trois zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique ou floristique (ZNIEFF), à savoir les « lacs et zones humides du plateau Matheysin », le « lac de Pétichet » et les « Tourbières et lac de Pierre-Châtel ».



Écureuil roux
Jean-Philippe SIBLET

Fuligule milouin
Jean-Philippe SIBLET

Crapaud commun
Philippe GOURDAIN

Vue aérienne du hameau et du lac de Petichet



4- Présentation du projet

Objectifs :

- Améliorer la sécurité
- Augmenter la capacité de dépassement
- Réduire l'impact sur l'environnement
- Valoriser le paysage

Caractéristiques globales :

Le projet s'étend sur une section de 3,5km depuis l'entrée du hameau de Petichet.

Afin d'améliorer la visibilité et d'augmenter la capacité de dépassement, le tracé est reprofilé. En particulier, la visibilité est portée au delà de 500m à l'extrémité sud du projet.

La chaussée est recalibrée sur l'ensemble du tronçon et les carrefours sont modifiés pour faciliter l'insertion des véhicules.

De part et d'autre de la RN85, les accotements sont revêtus de manière à ce qu'ils puissent être utilisés par les cyclistes et à permettre les arrêts d'urgence des véhicules. Cet aménagement, d'une largeur de 2m environ, correspond au terme technique de «bande multifonctionnelle», utilisé dans la suite du document.

Trois bassins de rétention pour l'assainissement des eaux de la route sont réalisés afin de limiter les risques de pollution des lacs.

Financement

Coût de l'opération : 3,8 M€

Financement : 100 % État

Exploitation sous chantier :

Lors des travaux, une déviation du sens Pierre-Châtel/Laffrey sera mise en place temporairement.

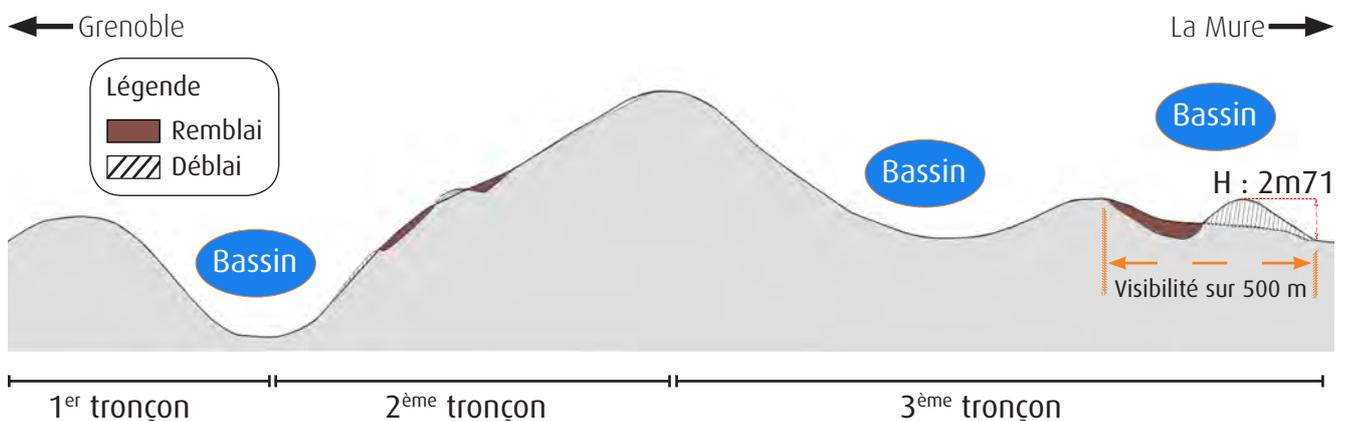
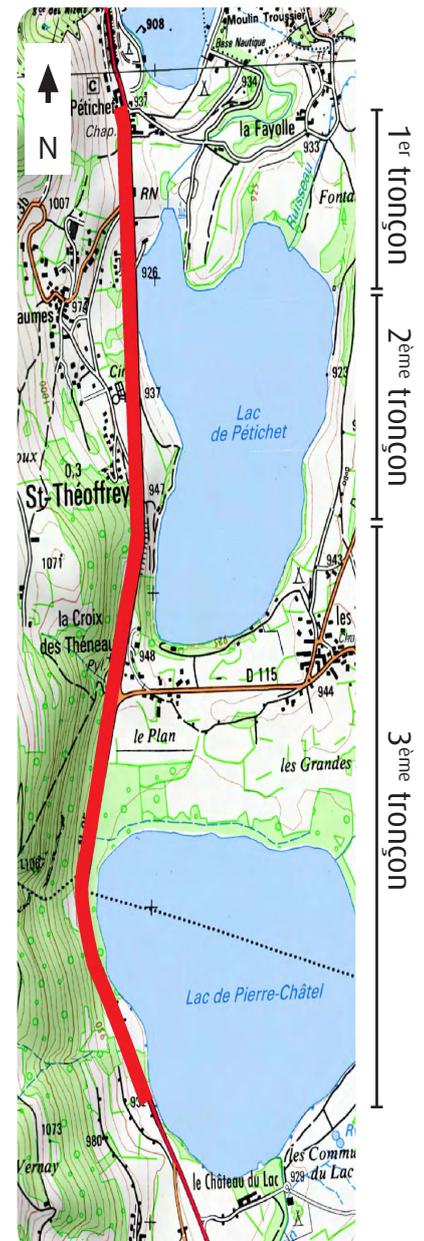


Schéma du profil en long du projet

1^{er} tronçon : l'aménagement de la traversée de Petichet

L'aménagement vise à améliorer la sécurité en :

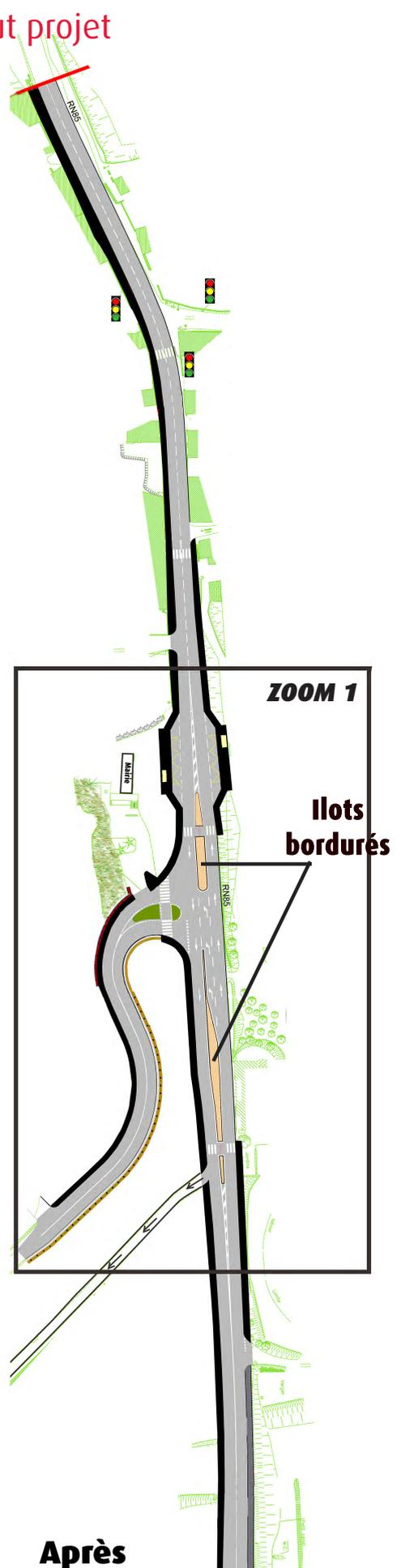
- incitant les usagers à réduire leur vitesse ;
- améliorant le cheminement des piétons et des cyclistes ;
- modifiant la géométrie des carrefours ;
- aménageant les deux arrêts de bus.

Légende :

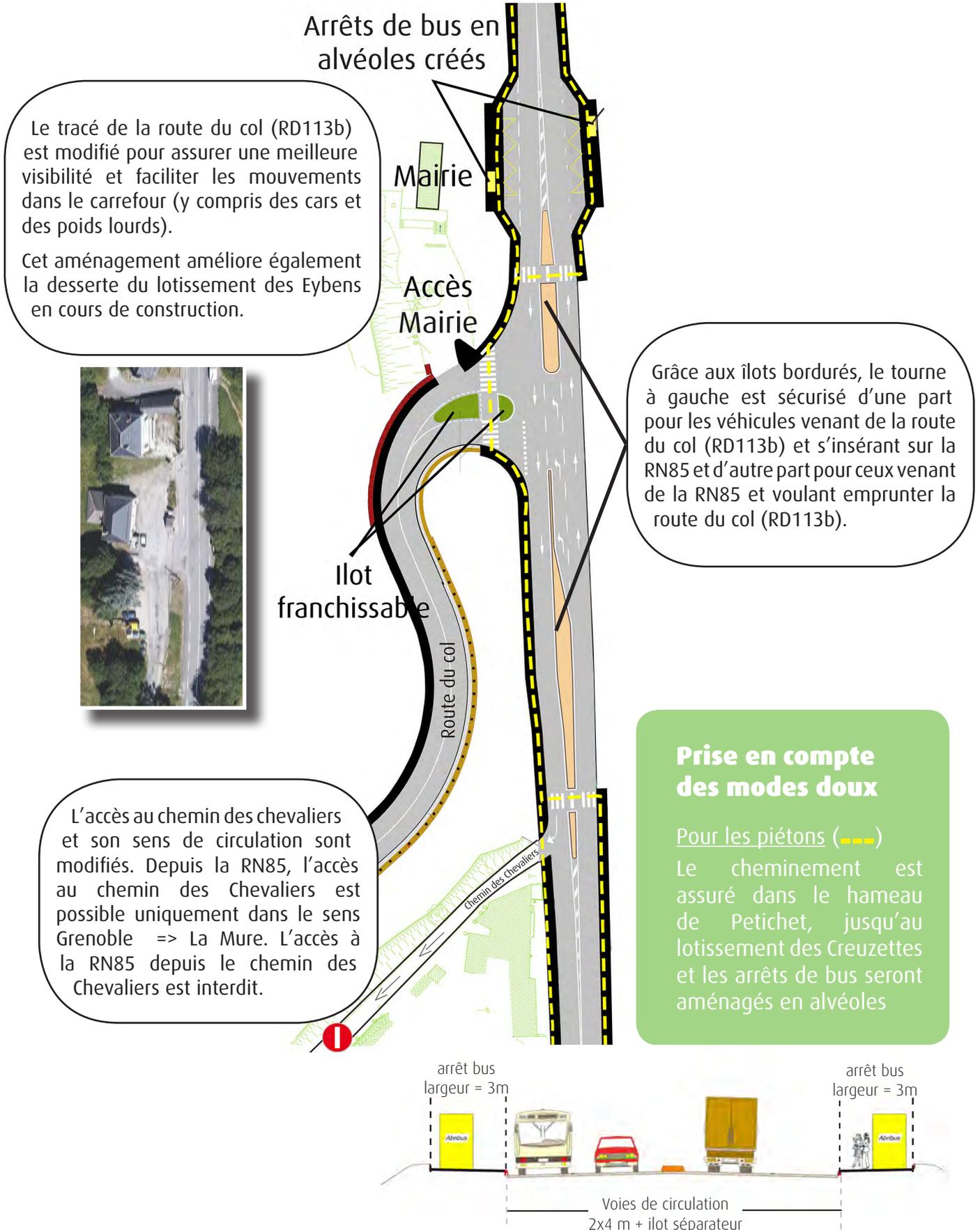
-  Route
-  Bande multi-fonctionnelle
-  Glissière mixte bois/métal
-  Mur en gabions pierres (H : 2m)
-  Trottoirs



Début projet



Carrefour de la mairie - RN85/RD113b route du col (Zoom 1)



Le tracé de la route du col (RD113b) est modifié pour assurer une meilleure visibilité et faciliter les mouvements dans le carrefour (y compris des cars et des poids lourds).
Cet aménagement améliore également la desserte du lotissement des Eybens en cours de construction.



Grâce aux îlots bordurés, le tourne à gauche est sécurisé d'une part pour les véhicules venant de la route du col (RD113b) et s'insérant sur la RN85 et d'autre part pour ceux venant de la RN85 et voulant emprunter la route du col (RD113b).

L'accès au chemin des chevaliers et son sens de circulation sont modifiés. Depuis la RN85, l'accès au chemin des Chevaliers est possible uniquement dans le sens Grenoble => La Mure. L'accès à la RN85 depuis le chemin des Chevaliers est interdit.

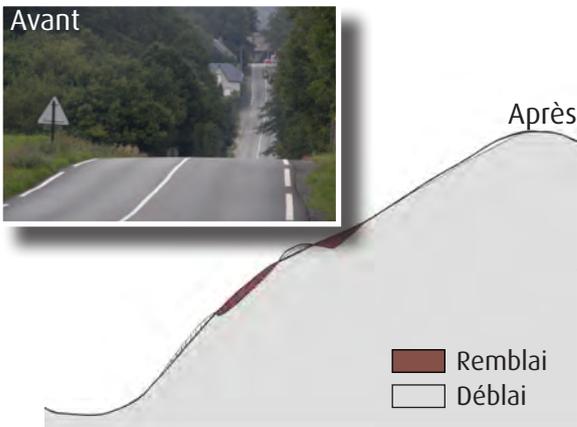
Prise en compte des modes doux

Pour les piétons (---)
Le cheminement est assuré dans le hameau de Petichet, jusqu'au lotissement des Creuzettes et les arrêts de bus seront aménagés en alvéoles

2^{ème} tronçon : de la sortie de Petichet au carrefour de l'église

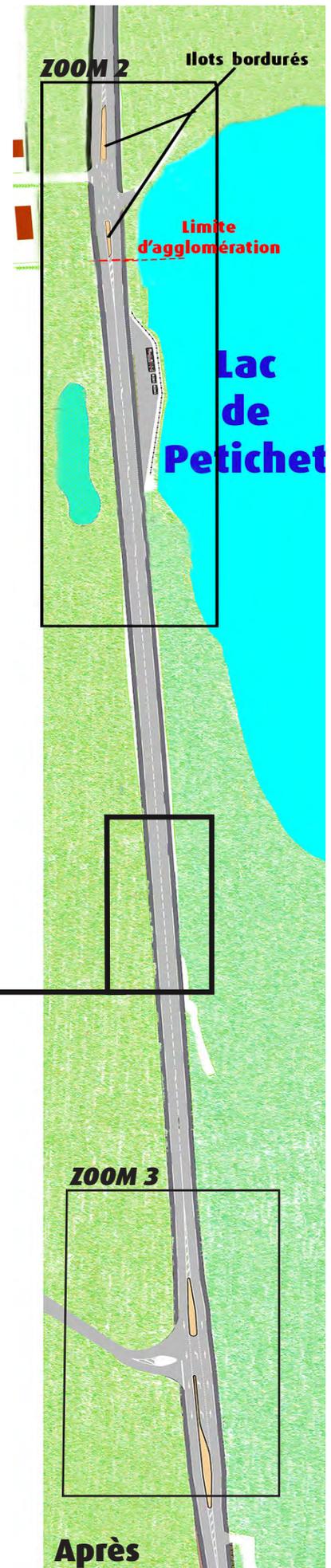
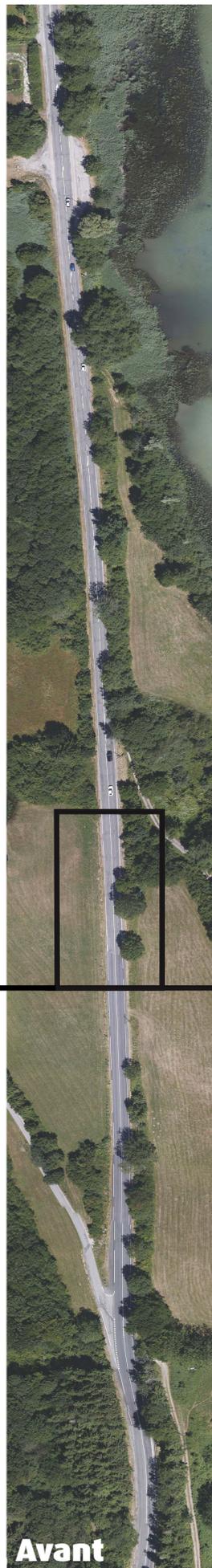
Sur ce tronçon, il est prévu :

- d'améliorer le carrefour de la RN85 avec le lotissement des Creuzettes ;
- d'aménagement un bassin d'assainissement au droit du lac de Petichet ;
- d'améliorer l'aire d'arrêt ;
- de réaliser une bande multi-fonctionnelle de part et d'autre de la RN85 ;
- de reprendre le profil en long ;
- de modifier le carrefour de l'église.



Légende :

- Route
- Bande multi-fonctionnelle
- Glissière mixte bois/métal
- Trottoir



ZOOM 2



Carrefour des Creuzettes et aménagement de l'aire d'arrêt du lac de Petichet (Zoom2)

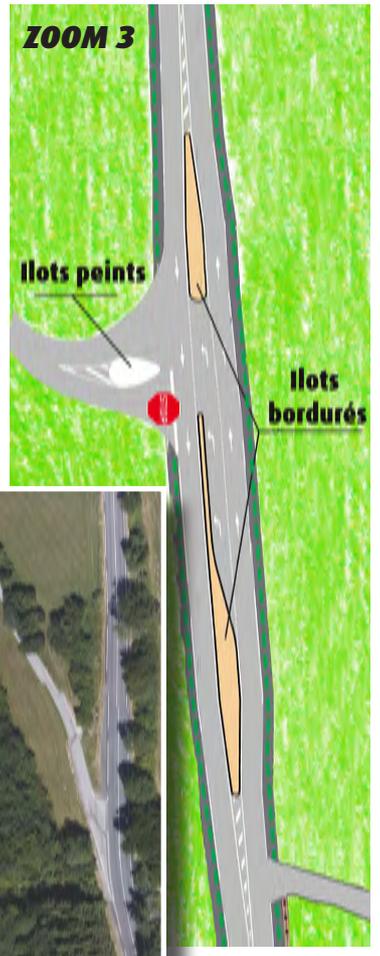
Afin de mieux identifier l'accès au lotissement des Creuzettes, des îlots bordurés et des marquages au sol sont mis en place.

L'aire d'arrêt au droit du lac de Petichet est réaménagée. Les voitures, les autocars et camions peuvent y effectuer un arrêt ponctuel. L'espace est sécurisé par la mise en place de glissières mixtes bois/métal.

Amélioration du carrefour de la route de l'église (Zoom 3)

Le carrefour est aménagé, tel que le précédent, avec des îlots bordurés et des zones de stockage.

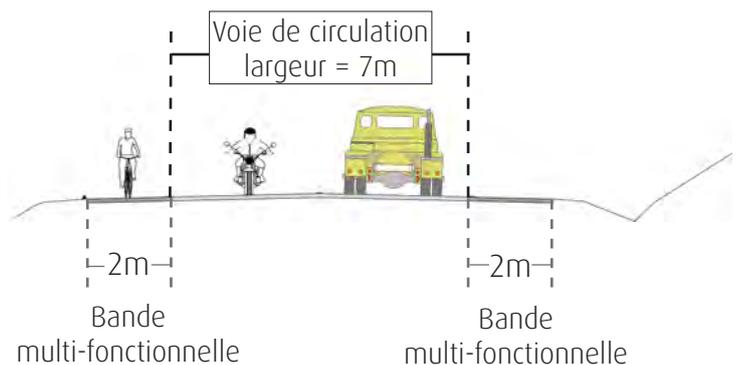
Afin d'offrir une meilleure visibilité, le chemin de l'église est dévié de manière à se raccorder perpendiculairement à la RN85.



Prise en compte des modes doux

Pour les vélos (---)

Hors agglomération, les cyclistes sont protégés du trafic routier : ils peuvent circuler sur la bande multi-fonctionnelle d'environ 2m de large mise en place de part et d'autre de la RN85.



Profil en travers de la section

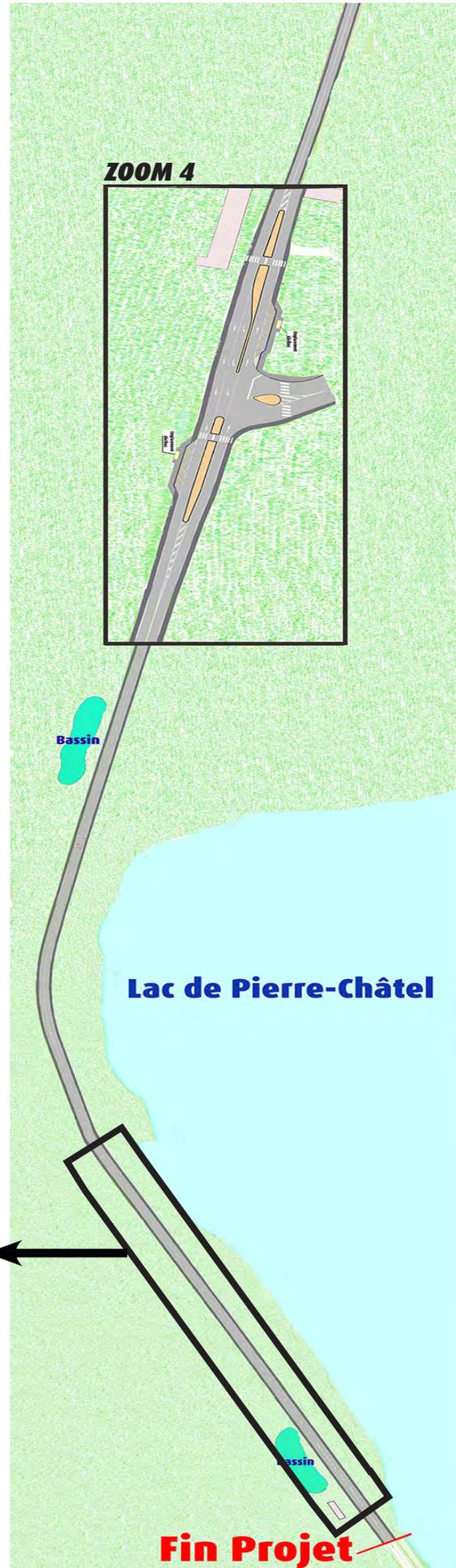
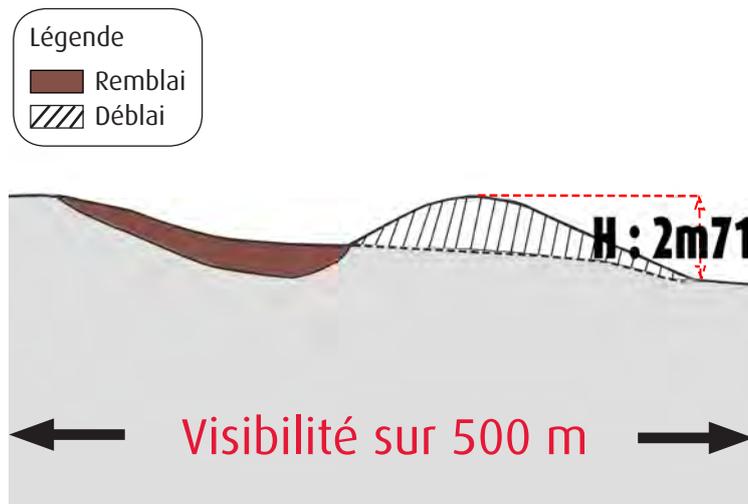
3^{ème} tronçon : carrefour de la croix des Théneaux jusqu'à Pierre-Châtel

Le carrefour de la croix des Théneaux est modifié (Zoom 4).

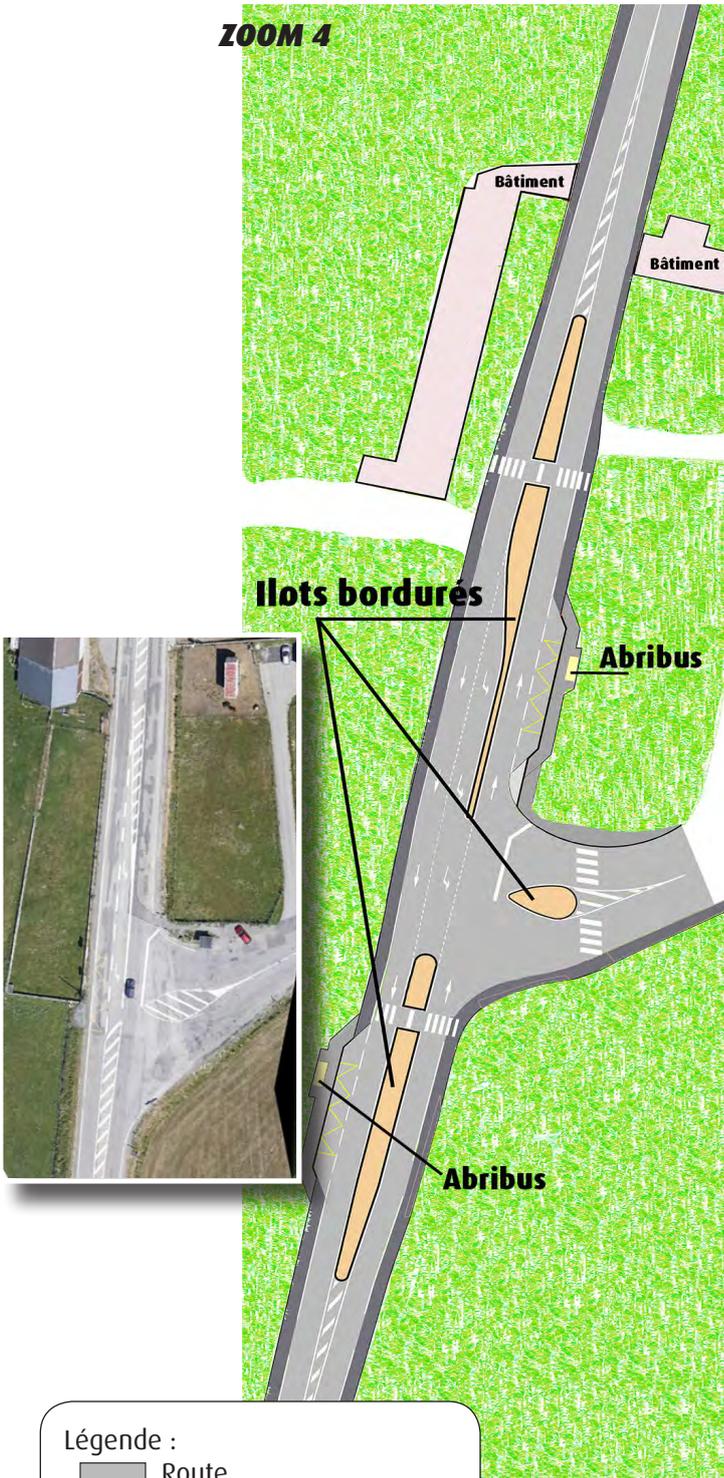
Les bandes multi-fonctionnelles (largeur : 2m) sont prévues de part et d'autre de la RN85 sur tout le tronçon afin de sécuriser la circulation des cycles jusqu'à l'intersection avec la RD1085E.

Deux bassins d'infiltration sont réalisés sur ce tronçon au niveau des points bas pour la protection des lacs contre le risque de pollution de la route.

Enfin, la chaussée est reprofilée pour améliorer la visibilité.



ZOOM 4



Légende :

Route

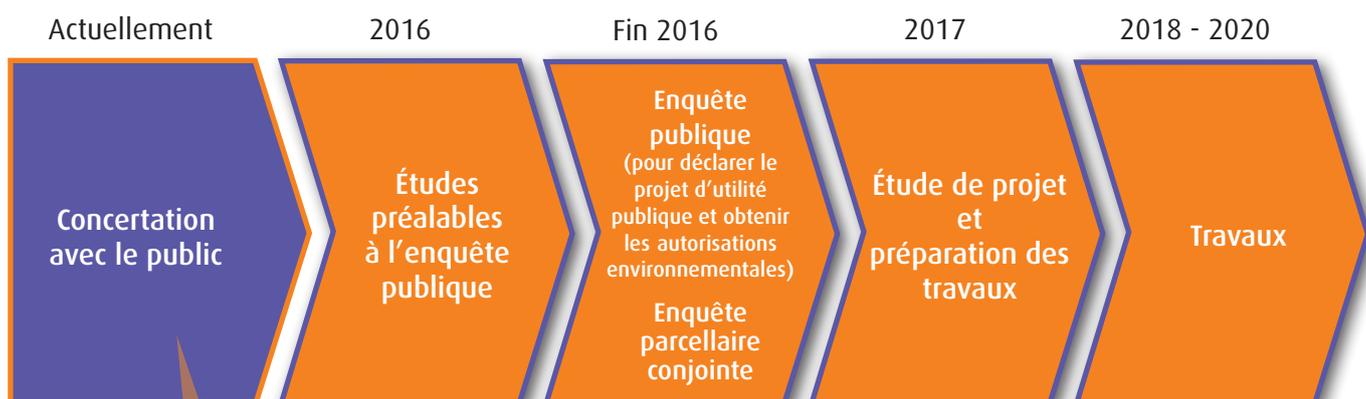
Bande multi-fonctionnelle

Amélioration du carrefour de la croix des Théneaux-RN85/RD115 (Zoom 4)

Le carrefour est réaménagé, tels que les précédents, avec des îlots bordurés et une zone de stockage.

Deux arrêts de bus en alvéole sont créés de part et d'autre du carrefour afin d'améliorer la sécurité des piétons.

5- Les prochaines étapes du projet



du 2 novembre au 29 novembre 2015
Exprimez-vous sur le projet

st-theoffrey-rn85@developpement-durable.gouv.fr



www.st-theoffrey-rn85.fr

Participez à la réunion publique
le 5 novembre 2015 à 18h30
à la mairie de Saint-Théoffrey



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement
RHÔNE-ALPES
5, place Jules Ferry 69006 Lyon
Adresse postale : 69453 Lyon cedex 06
Tél : 33 (04) 26 28 60 00

